

DEC151966DAJ

Décision portant nomination de M. Nicolas Castoldi aux fonctions de correspondant pour la protection des données, responsable du service du CIL du CNRS

LE PRESIDENT

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005 modifié pris pour l'application de la loi n°78-17 du 16 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC152290DAJ du 21 octobre 2015 portant nomination de M. Nicolas Castoldi aux fonctions de délégué général à la valorisation, conseiller juridique du président ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Nicolas Castoldi, délégué général à la valorisation, conseiller juridique du président, est nommé correspondant pour la protection des données, responsable du service du CIL du CNRS, à compter du 1^{er} décembre 2015.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 novembre

2015

Alain Fuchs